



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES
COMPTE RENDU de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 7 décembre 2020, à 19heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu inhabituel de ses séances, dans l'enceinte de la salle des fêtes à titre exceptionnel, afin de respecter les mesures barrières impliquées par la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Coralie CONCHAUDRON
- Laetitia GAUGUIN,
- Marilyne MORIN,
- Romain BROQUET,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON
- Jean-François COURTY,
- Gérard PERROT.
-

ABSENTS EXCUSES :

- Julie CODRON, donne pouvoir à Marilyne MORIN, Samuel CHARA.

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 10, Nombre de membres présents : 8.

Date de la convocation : 02 décembre 2020

Le nombre de conseillers présents étant de 8, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu du 30 octobre 2020.

Madame Laetitia GAUGUIN, se propose et est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéros de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
252	18/11/20	Fournitures, meuble casier	BRUNEAU	419,16 €
253	18/11/20	Meuble bas tiroirs	BRUNEAU	257,88 €
292	20/11/20	Sacs colis des ainés	GSP	561,60 €
293	20/11/20	Fournitures administratives	SEDI	58,08 €
294	20/11/20	Abonnement	PANNEAUPOCKET	180,00 €
299	27/11/20	Fournitures salle des fêtes	GIFI	71,34 €
303	27/11/20	Abonnement Lettre des Finances	EDITIONS SORMAN	215,00 €
304	27/11/20	Abonnement Lettre Maire Rural	EDITIONS SORMAN	183,00 €
310	04/12/20	Meuble haut tiroirs, porte manteau	BRUNEAU	307,07 €
TOTAL DES DECISIONS PRISES				2 253,13 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 2 253.13 €.**

2. Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonie » :

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'en vu de l'article D1617-19 du code général des collectivités territoriales, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Sans cette délibération, Monsieur le Trésorier ne prendra pas en charge le paiement des factures des cartes cadeaux de Noël pour les enfants et des colis de nos ainés.

Madame le Maire présente les différentes dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonie » :

- ✓ Réception communales, commémorations nationales : cérémonie des vœux, repas et colis des ainés, vin d'honneur pour cérémonies commémoratives et les fêtes nationales, inauguration et autres manifestation,
- ✓ Les gerbes de fleurs, couronnes, bouquets, et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, ou lors des réceptions officielles,
- ✓ Fournitures de livres, cartes cadeaux ou jouets, offerts à l'occasion de divers évènements et notamment de Noël,
- ✓ Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, etc...),
- ✓ Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- ✓ Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

- **Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager et procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».**

3. Local du cadastre et des archives : présentation des devis suite au dégâts des eaux et des devis de travaux d'isolation :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis reçus pour les travaux de réfection du local du cadastre et des archives.

Suite aux dégâts des eaux :

2 devis sont présentés pour la réfection du plafond :

- ✓ GUYAUX : Plafond, sur un mur et son retour, (y compris la peinture) → 1565.34 €
- ✓ BOUILLE : Plafond en BA 13 hydrofuge, laine de verre(sans peinture) → 1052.40 €

1 pour l'électricité :

- ✓ DUBUISSON : prise, radiateur, raccordement à la VMC → 735.76 €.

Suite aux dégâts des eaux, les membres du Conseil municipal ont décidés d'en profiter pour réaliser des travaux d'isolation des murs, pour préserver les archives et les documents cadastraux anciens.

Les devis présentés :

- ✓ BOUILLE : Doublage, isolation des murs (sans peinture)→ 2 414.40 €.
- ✓ GUYAUX : Doublage, isolation des murs (avec peinture)→ 3 599.22 €.

Une pose de châssis va être réalisée, par la même occasion, l'infiltration d'eau étant due à l'absence de châssis dans le grenier au-dessus du cadastre.

- ✓ BOUILLE → 741.60€.

- **Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le devis de l'entreprise BOUILLE, pour la fabrication et la pose du châssis et le devis de l'entreprise DUBUISSON, pour la réfection de l'électricité.**
- **Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à contacter l'entreprise GUYAUX pour savoir si du BA13 hydrofuge est prévu à son devis et si l'entreprise BOUILLE peut effectuer les peintures afin de pouvoir comparer les devis, et autorise Madame le Maire à signer tout document en rapport avec ces travaux.**

Informations diverses :

1/ Le recensement de la population prévu initialement début 2021 est repoussé à 2022.

2/ Fédération Eaux Puisaye Forterre : travaux d'interconnexion des réseaux d'eau entre Merry-la-Vallée et Sépeaux en passant par les Ormes.

Les travaux débuteront en février 2021, pour une durée de 10 à 12 mois. La canalisation va être doublée et permettra une sécurisation de l'alimentation en eau potable tant qualitative que quantitative sur ce secteur. Les branchements seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Tous les compteurs installés à l'intérieur des propriétés, seront reposés en limite de propriété (pas de coût pour le propriétaire, information auprès de chaque propriétaire).

La réalisation de ces travaux va permettre d'optimiser notre défense incendie par l'installation de poteaux d'incendie supplémentaires (à priori 6 poteaux) avec un coût réduit aux seuls frais d'achat de ces poteaux (environ 1300/1500 € le poteau), les frais de pose étant pris en charge par la

Fédération. L'étude de l'implantation est en cours avec la Fédération Eaux Puisaye Forterre en tenant compte des prescriptions émises par les services du SDIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Madame le Maire,
Danielle MAILLARD